

soit la sécurité de la personne, puisqu'il relate certains événements qui se sont déroulées dans sa propre circonscription et je suis d'avis qu'il a le droit d'en discuter, car en vertu de cet article qui nous a été expliqué ce matin par l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton), le bill actuellement à l'étude ne prévoit pas seulement la protection d'un droit individuel mais d'un droit fondamental, et de fait s'il était adopté, il pourrait servir de garantie.

Nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, avons le droit d'exprimer nos opinions, et ce que l'honorable député de Saint-Denis est en train d'établir, c'est que l'on a commis des infractions dans sa circonscription quant à la liberté de la personne humaine, et en parlant dans ce sens, je suis d'avis que ses observations sont conformes au Règlement.

M. l'Orateur suppléant: Je ferai remarquer à l'honorable député de Laurier que l'on peut discuter de l'insuffisance d'une loi en ce qui a trait aux droits des individus, cela est conforme au Règlement, mais si l'on traite de la violation d'une loi qui, en soi, n'entrave pas les droits des individus, on enfreint le Règlement. Voilà la différence.

L'honorable député de Saint-Denis ne traite actuellement que de violations de lois provinciales, ce qui n'a aucun rapport avec la question des droits fondamentaux de la personne humaine.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, me permettriez-vous de faire une autre observation?

L'honorable député de Saint-Denis traite plutôt de ce qui s'est produit, et non pas de ce que vous venez de suggérer. En parlant de ce qui s'est produit dans sa propre circonscription, il dit à la Chambre qu'un attentat à la liberté personnelle a été commis à l'égard d'individus qui se sont rendus aux bureaux de votation et ont été lésés dans leur droit, ce qui s'est d'ailleurs produit non seulement dans sa circonscription mais dans bien d'autres aussi.

M. Johnson: C'est arrivé dans votre propre circonscription!

M. l'Orateur suppléant: Je ferai remarquer à l'honorable député de Laurier qu'il a profité de la circonstance pour faire une déclaration de faits, et non pas soulever un argument de droit sur la question en litige. Des meurtres sont commis au pays, mais l'insuffisance du *Code criminel* n'entre pas en cause.

Il s'agit d'étudier un bill ayant trait au respect des droits fondamentaux de la personne humaine, et l'honorable député de Saint-Denis sait très bien dans quel sens je

[L'hon. M. Chevrier.]

considère que la discussion de lois provinciales, aussi bien que de lois générales, peut être pertinente.

Je demande donc à l'honorable député de Saint-Denis de bien vouloir se conformer aux directives que je lui ai données.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

M. Denis: C'est justement ce que je voulais dire...

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député de Saint-Denis a laissé planer un doute, tout à l'heure, en faisant une affirmation gratuite et même irrégulière, visant mon honnêteté personnelle.

Il a dit que des votes avaient été enregistrés à mon nom dans la circonscription de Saint-Jacques, et je crois qu'il est de mon devoir de protester énergiquement contre cette affirmation. Je défie le député de Saint-Denis de répéter cette accusation en dehors de la Chambre, afin que je puisse tenter des procédures devant les tribunaux contre lui, comme je l'ai fait contre mon ancien adversaire. Je le défie donc de répéter cette accusation publiquement.

M. Denis: Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député Sainte-Marie, je dois lui dire que je ne l'ai jamais accusé d'être allé voter dans la circonscription de Saint-Jacques. Au contraire, j'ai dit que ses amis avaient fait preuve d'un peu trop de zèle et qu'ils avaient traversé les frontières de sa circonscription pour aller voter dans la circonscription voisine.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Denis: Monsieur l'Orateur, j'étais en train de dire...

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pose la question de privilège, parce que l'honorable député de Saint-Denis a réitéré son affirmation à mon sujet, et je lui demande de retirer ses paroles, car il laisse planer un doute sur mon honnêteté, et il parle même d'irrégularités de la part des citoyens qui m'ont appuyé dans ma campagne électorale et de ceux qui m'ont élu dans la circonscription de Sainte-Marie.

Je demande à l'honorable député de modifier son affirmation gratuite, déraisonnable, illogique et malhonnête.

M. Denis: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas accusé l'honorable député de Sainte-Marie d'avoir commis des irrégularités, mais, à la cour de Montréal, lors du dépouillement des boîtes de scrutin, on a trouvé des bulletins de vote marqués "Valade".